

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 19 mai 2008

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA
Membres excusés : M. MILLOT (pouvoir Mme POPARD) - M. BERTELOOT - M. BEKHTAOUI
Membres absents : M. ALLAERT

OBJET DE LA DELIBERATION

Divers bâtiments - Maintenance des ascenseurs et monte-charges au nom du groupement de commandes Ville - Centre Communal d'Action Sociale - Mise en appel d'offres

Madame Biot, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Divers ascenseurs et monte-charges sont installés dans les bâtiments appartenant à la Ville et au Centre Communal d'Action Sociale. Afin d'assurer leur entretien, la maintenance de ces équipements a été confiée, par marchés successifs, à des sociétés spécialisées.

Ces marchés arrivant à expiration le 30 novembre 2008, il convient d'en conclure de nouveaux.

Ceux-ci, fractionnés, passés sous forme de marchés à bons de commandes, seraient conclus pour une durée de quatre ans.

La décomposition des lots serait la suivante :

- lot n°1 : maintenance des ascenseurs et monte-charges de divers bâtiments de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale :
 - minimum : 280 000 € TTC
 - maximum : 560 000 € TTC,
- lot n°2 : maintenance des ascenseurs des parkings de la Ville :
 - minimum : 50 000 € TTC
 - maximum : 100 000 € TTC.

Il est proposé de lancer la consultation par voie d'appel d'offres.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1) décider la mise en appel d'offres des prestations de maintenance des ascenseurs et monte-charges de divers bâtiments de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale ;
- 2) m'autoriser à lancer la procédure par voie d'appel d'offres dans le cadre du groupement constitué entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale ;
- 3) m'autoriser à signer les marchés et tous actes à intervenir pour leur exécution ;
- 4) m'autoriser, en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation de marchés négociés après mise en concurrence, conformément à l'article 35 I.1° du code des marchés publics ;
- 5) dire que le financement sera assuré sur les crédits à demander aux budgets des exercices 2009, 2010, 2011 et 2012 par chaque entité.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, *L'Adjointe*

Hand
Colette Popard

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

23 MAI 2008



PUBLIÉ LE 23/05/08